

Informations de base	
2009/2111(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		MATHIEU HOUILLON Véronique (PPE)
			Rapporteur(e) fictif/fictive STAVRAKAKIS Georgios (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales		GRÄSSLE Ingeborg (PPE)
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	2010-02-16
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		SEC(2009)1089	Résumé

23/07/2009	Publication du document de base non-législatif		
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0088/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0115/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2111(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/01097

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.472	02/02/2010	
Avis de la commission	EMPL	PE430.901	25/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE439.356	03/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0088/2010	26/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0115/2010	05/05/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05827/2010	01/02/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2009)1089 	23/07/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	Résumé
CofA	Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2010/0542 JO L 252 25.09.2010, p. 0196
Résumé

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2009/2111(DEC) - 01/02/2010

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2008 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses de la Fondation aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de la Fondation sur l'exécution de son budget 2008.

Il se félicite de l'avis de la Cour selon lequel, d'une part, les comptes annuels de la Fondation présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et, d'autre part, les opérations sous-jacentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le Conseil estime toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de délivrer la décharge. Ces commentaires peuvent se résumer comme suit :

- **programmation opérationnelle** : le Conseil encourage la Fondation à poursuivre l'amélioration de sa programmation opérationnelle, en remédiant aux insuffisances constatées ;
- **virements budgétaires** : le Conseil prend note de l'engagement de la Fondation à amender ses procédures relatives aux virements budgétaires, qui devraient être justifiées sur la base d'une estimation précise des besoins réels ;
- **passation des marchés** : le Conseil insiste sur l'importance d'un suivi rigoureux des contrats ainsi que d'une programmation en temps utile des procédures de passation de marchés ;
- **clôture des comptes** : tout en regrettant les insuffisances relevées par la Cour en ce qui concerne la clôture des comptes de 2008, le Conseil note qu'il a été remédié aux problèmes résultant des changements de comptables.

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2009/2111(DEC) - 05/05/2010 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/542/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2008

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2009/2111(DEC) - 08/10/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2008 de la Fondation sur les conditions de vie et de travail (EUROFOUND).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes estime que les comptes annuels de la Fondation présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de la Fondation sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour l'année considérée.

Le rapport inclut parallèlement une partie chiffrée sur les montants de dépenses de la Fondation ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses de la Fondation.

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une série de remarques, notamment sur les reports de crédits pour les dépenses opérationnelles de la Fondation (environ 55% des crédits prévus). La Cour estime que cette situation est contraire au principe d'annualité et est révélatrice d'insuffisances affectant la programmation des activités opérationnelles de la Fondation. Elle critique également la pratique des virements budgétaires ainsi que certaines pratiques dans le domaine comptable. Il ressort notamment que la clôture des comptes ait été effectuée par un agent intérimaire, et ce, de manière insatisfaisante. Le traitement de plusieurs domaines (comme les immobilisations, les charges à payer, les recettes affectées, la TVA, etc.) étaient en outre d'une qualité insuffisante. Enfin, s'agissant des procédures de passation de marchés, la Cour note le recours à une procédure négociée non justifiée ou la prolongation irrégulière d'un contrat au-delà de la durée maximale autorisée. La Cour appelle dès lors la Fondation à veiller à améliorer le suivi de ses contrats et les procédures de passation de marchés, en lançant de nouveaux appels d'offres, à temps ;
- **Réponses de l'Agence** : la Fondation indique que le report de crédits était prévu de longue date en raison de la durée des marchés d'étude et du calendrier de paiements. Elle reconnaît toutefois les insuffisances à améliorer. En ce qui concerne les problèmes comptables soulevés par la Cour, la Fondation indique qu'elle a recruté, sur une base temporaire, un comptable certifié pour assurer une bonne clôture des comptes annuels et que tous les problèmes comptables résultant du transfert de compétences entre l'ancien et le nouveau comptable sont désormais corrigés. Pour ce qui concerne enfin les procédures de passation de marchés, la Fondation indique que depuis la rédaction du rapport de la Cour, elle a lancé des procédures en vue de renouveler les contrats pluriannuels et qu'une nouvelle procédure de passation de marché est actuellement en cours pour remplacer l'ancien contrat-cadre. En outre, elle a mis en place un système de gestion pour la planification des marchés publics et pour la gestion des contrats, de manière à permettre une bonne programmation des procédures de passation des marchés.

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2009/2111(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de la Fondation pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de la Fondation se monte à 21 millions EUR (contre 20,2 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, la Fondation dont le siège est situé à Dublin (Irlande) compte officiellement 101 postes dont 74 effectivement pourvus + 10 autres emplois (experts nationaux détachés, personnel intérimaire et agents contractuels), soit actuellement 87 postes effectifs assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

En 2008, la Fondation s'est concentrée sur les tâches suivantes:

Suivi et enquêtes :

- Observatoire européen des relations industrielles (EIRO) : 572 mises à jour, Observatoire européen des conditions de travail (OECT) : 159 mises à jour et Outil de veille sur les restructurations d'entreprises (ERM) : 1.532 fiches techniques ajoutées sur les restructurations ;
- 4^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail: analyse secondaire (documents publiés: vieillissement de la population active, organisation du travail, utilisation de la technologie) ;
-

- 2^{ème} enquête européenne sur la qualité de vie (EQLS) ; réalisation de travaux sur le terrain (35.000 personnes interrogées dans 31 pays), analyse des données ; publication des premiers résultats (résumé) ;
- étude sur les entreprises européennes; préparation des travaux sur le terrain.

Emploi et restructurations :

- études de cas concernant l'Outil de veille sur les restructurations d'entreprises ;
- incidence de la mondialisation sur des secteurs spécifiques (transports, textiles, énergie) ;
- travail non déclaré (mesures prises dans 5 pays) ;
- changements structurels sur les marchés du travail (rapport «amélioration quantitative et qualitative de l'emploi») ;
- liens entre innovation, productivité et emploi.

Équilibre vie-travail et conditions de travail : travaux sur :

- les conditions de travail et dialogue social ;
- la flexibilité et la sécurité tout au long de la vie ;
- les comparaisons à l'échelle mondiale des conditions de travail ;
- les travailleuses plus âgées en Europe.

Relations industrielles (RI) et partenariats : travaux sur :

- les codes de conduite et les accords-cadres internationaux ;
- la dynamique du dialogue social sectoriel européen, le temps de travail et relations industrielles; les salaires et les relations industrielles ;
- dans le cadre du Service d'information à la demande des partenaires sociaux (Stakeholder enquiry service): responsabilité dans les processus de sous-traitance dans le secteur européen de la construction ;
- l'emploi et la flexicurité ;
- la formation professionnelle continue et les relations industrielles.

Cohésion sociale et qualité de vie : travaux sur :

- le rôle des administrations locales dans l'intégration des immigrés ;
- le changement démographique et l'emploi dans les services sociaux.

Communication et partage d'idées et d'expériences :

- 437 publications,
- 1,59 million de sessions d'utilisateurs (en moyenne 4.370/jour) sur le site internet de la Fondation;
- 35 événements médiatiques;
- 2.149 coupures de presse, soit 4,08 millions EUR en équivalent publicitaire, portant à environ 112.156.300 les personnes exposées aux travaux de la Fondation, soit une augmentation par rapport aux 58.765.900 en 2006;
- 242 demandes de renseignements de la part de journalistes ;
- 4 campagnes promotionnelles: vieillissement, mondialisation, flexicurité, migration ;
- 4 tournées d'information (en France, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Grèce) ;
- 1 séminaire pour le réseau d'entreprises: «*Flexibility policies at the company level: a common interest?*» ;
- séries de séminaires de la Fondation: «*Developing workers' skills - actors and actions*» ;
- Centres nationaux couvrant l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- 57 expositions ;
- 52 visites à la Fondation.

À noter que la publication complète des comptes de la Fondation figure à l'adresse suivante :

<http://www.eurofound.europa.eu>

Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2009/2111(DEC) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 550 voix pour, 35 voix contre et 50 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- **performance** : constatant les évolutions positives de la Fondation, comme il ressort de l'évaluation *ex post* du programme de travail 2001-2004 et des réalisations récentes en la matière, le Parlement félicite la Fondation pour le lancement d'une nouvelle évaluation pour la période

2005-2008. Il demande à la Fondation d'informer le Parlement de cette évaluation et de présenter à l'avenir un comparatif des réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent afin de mieux évaluer la performance de la Fondation d'une année à l'autre;

- **dépenses opérationnelles reportées** : constatant également l'important montant de crédits reportés (4,9 millions EUR pour l'exercice 2008), le Parlement souligne que cette situation est révélatrice d'insuffisances affectant la planification et la programmation des activités opérationnelles de la Fondation et est contraire au principe d'annualité. Il demande dès lors à cette dernière de prendre les mesures nécessaires pour éviter cette situation;
- **procédures de passation de marchés** : le Parlement demande à la Fondation de veiller à améliorer le suivi de ses contrats et la programmation de ses procédures de passation de marchés, en lançant les nouveaux appels d'offres bien avant la fin du contrat correspondant;
- **ressources humaines** : le Parlement demande également à la direction de la Fondation de prendre des dispositions afin de mieux anticiper les départs de collaborateurs clés pour le fonctionnement de la Fondation. Il la félicite au passage pour l'amélioration de ses procédures de recrutement ;
- **audit interne** : le Parlement s'inquiète du fait que les états financiers 2008 de la Fondation étaient d'une qualité insuffisante et manquaient de cohérence par rapport aux comptes de 2007. Il appelle dès lors la Fondation à éviter qu'une situation analogue se reproduise à l'avenir. Il demande également à la Fondation de se conformer à l'ensemble des recommandations établies par le service d'audit interne (SAI) en matière de respect de normes de contrôle interne, de mise en œuvre des règles de procédures de passation de marchés ou de planification et de suivi.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de la Fondation étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de la Fondation et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.